



Un visa étudiant perime pour un étudiant taiwanais

Par Visiteur

Monsieur/Madamme

Je suis un étudiant Taiwanais qui étudie dans un l'école des français privée. J'ai resté en france pendant 8 mois sans une carte de séjour. Maintenant, je voudrais continuer mon étude en france mais mon visa a été perimé déjà pendant 25 jours(il était perimé à 23/04/10) Pensez vous qu'avec une incription dans une école privée on pourrait éventuellement prolonger mon visa?

Je remerice votre attention et j'attends votre réponse sincérement.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si je comprends bien vous êtes en situation irrégulière depuis 8 mois.
Est ce que votre visa long séjour est toujours valable?

Cordialement

Par Visiteur

Monsieur/Madamme

Oui, mon visa est valable jusqu'à 23/04/10, maintenant j'inquiète que mon renouvellement du titre de séjour ne soit pas accepté par la préfecture du Rohone parce que mon visa est périme. En plus, je n'ai pas la carte de séjour, j'inquiète qu'il soit plus difficile de prolonger mon visa. J'ai inscrit ma l'école des français jusqu'à la fin du août. Je voudrais continuer ma étude mais j'ai peur que je soit forcé à arreter ma étude à cause de ça. Pouvez-vous me suggérer qu'est-que-ce je peux faire?

merci,

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si je comprends bien vous aviez un visa long séjour mention étudiant qui a expiré en avril.
Le souci est que vous auriez du solliciter un renouvellement avant l'expiration de votre titre de séjour.
Avez vous changé d'orientation scolaire?
Si ce n'est pas le cas, en principe le renouvellement peut vous être accordé.
Etes vous dans un établissement public?

Cordialement